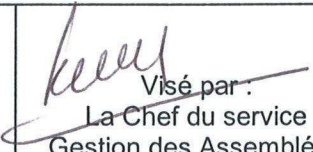


**Bureau****Compte rendu succinct****des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil**

Affiché au siège de la CAGB le :  - 4 DEC. 2017	Séance du jeudi 30 novembre 2017 qui s'est déroulée au Grand Besançon - La City - Salle 101	 Visé par : La Chef du service Gestion des Assemblées Valérie LESOUEF
--	---	--

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 30 juin 2016, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

**PRESENCES****Liste des présents annexée****RELEVÉ DE DECISIONS**

Le Bureau s'est réuni le 30/11/2017 à 18h00 à la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

**Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon****↳ R.0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 26/10/2017**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Mme Martine DONEY comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Bureau du 26/10/17.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

**Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication  
et aide aux communes**

**Finances**

↳ R.1.1.1 - Avis sur la demande de remise gracieuse formulée par Monsieur HAMON, ancien régisseur de la régie d'avance Aire d'Accueil des Gens du Voyage

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la demande de remise gracieuse partielle de 900 € à l'encontre de Monsieur Marlon HAMON.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 33*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R.1.1.2 - Garanties d'emprunts - Compétences Habitat et Economie (novembre 2017)

*Mme K. ROCHDI et MM. G. BAULIEU, P. CURIE, M. FELT, JL. FOUSSERET, B. GAVIGNET, JY. PRALON et R. STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par Foncière d'Habitat et Humanisme, Grand Besançon Habitat, OPH du Département du Doubs, Habitat 25 et Aktya l'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon pour un montant total de 4 027 059,25 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 25*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Ne prennent pas part au vote : 8*

↳ R.1.1.3 - Convention 2018-2022 avec le Comité du Doubs de la Ligue contre le cancer

A l'unanimité, le Bureau sous réserve de vote du BP 2018 et PPIF 2018-2022 :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une aide d'un montant annuel de 8 000 € pour la période 2018-2022 au bénéfice de la Ligue contre le Cancer,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention quinquennale, à intervenir avec le Comité du Doubs de la Ligue contre le Cancer.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 33*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Ne prennent pas part au vote : 0*

**Ressources humaines**

↳ R.1.2.1 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement (Directions stratégie et territoire, direction générale, systèmes d'information, direction gestion des déchets, conservatoire à rayonnement régional, architecture)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de chef de projet coopération transfrontalière avec la Suisse au sein de la Direction Stratégie et Territoire (Catégorie A) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de chargé de mission relations avec les élus au sein de la direction générale des services (catégorie A) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de technicien réseau / téléphonie au sein de la Direction des Systèmes d'Information (catégorie B) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le recrutement pour une durée indéterminée d'un agent contractuel sur le poste de chef de projet études et applications au sein de la direction des systèmes d'information (catégorie A) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le renouvellement d'un agent contractuel sur le poste de responsable de l'action culturelle et de la communication au sein du Conservatoire à Rayonnement Régional (catégorie A) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

- se prononce favorablement sur le renouvellement d'un agent contractuel sur le poste de responsable imprimerie au sein de la direction des systèmes d'information (catégorie B) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le renouvellement d'un agent contractuel sur le poste de chargé du système d'information au sein de la direction gestion des déchets (catégorie B) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le renouvellement les de 3 agents contractuels sur 3 postes techniciens au sein de la Direction Architecture (catégorie B) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 : technicien en électricité, technicien en bâtiment et technicien études et travaux en bâtiment,
- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste d'ingénieur chargé d'opérations au sein de la direction architecture à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 34            Contre : 0*

*Abstention : 0            Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R.1.2.2 - Convention de mise à disposition de personnel auprès de l'association ATMO Bourgogne Franche-Comté

*Mmes F. PRESSE (2) et C. THIEBAUT et M. D. HUOT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la convention de mise à disposition de personnel auprès de l'association ATMO Bourgogne Franche-Comté,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention de mise à disposition.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 30            Contre : 0*

*Abstention : 0            Ne prennent pas part au vote : 4*

↳ R.1.2.3 - Ajustement technique - Rémunération d'un agent en CDD

A l'unanimité, le Bureau :

- définit dans les conditions énoncées la rémunération afférente à l'emploi de Directeur Général Adjoint des Services Techniques qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné.
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant au contrat à intervenir dans ce cadre.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 34            Contre : 0*

*Abstention : 0            Ne prennent pas part au vote : 0*

**Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche**

↳ R.3.1 - FIE - Aide à la société RC GRAVURE

A l'unanimité, le Bureau :

- attribue à RC GRAVURE une aide de 7 000 € pour réaliser son projet de développement sur le parc d'activités de Pouilley-les-Vignes, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée et des emplois associés à compter de son installation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention jointe et tous documents afférents à cette délibération.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 34            Contre : 0*

*Abstention : 0            Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R.3.2 - Enseignement supérieur et Recherche - Diffusion de la culture scientifique et technique - Soutien à l'Observatoire des Sciences de l'Univers (OSU THETA)

*M. JL. FOUSSERET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000€ à l'Université de Franche-Comté pour accompagner l'accueil à l'Observatoire.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 33*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Ne prennent pas part au vote : 1*

**Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage**

↳ R.5.1 - Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (dispositifs AAPEL et PAMELA) - Demandes de subvention (< 10 000 €)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- les 16 demandes de subvention AAPEL propriétaires-occupants, pour un montant total prévisionnel de 104 792 €,
- la demande de subvention PAMELA, pour un montant total prévisionnel de 1 500 €,
- la demande de prorogation du délai de validité, pour 1 an, de la subvention de 9 075 € attribuée à M. VIALET et Mme AMBACHER par délibération du Bureau du 27 novembre 2014.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 34*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R.5.2 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Labellisations à Chemaudin et Vaux, Nancray et Ecole-Valentin

*M. B. GAVIGNET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- la demande de labellisation de la société MAISONS ROCBRUNE, pour 1 logement situé à Chemaudin et Vaux, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 5 000 €.
- la demande de labellisation de la société MAISONS CONTOZ pour 1 logement situé à Nancray, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 5 000 €.
- la demande de labellisation de la société MAISON D'EN FRANCE HABITAT 70 pour 1 logement situé à Nancray, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 5 000 €.
- la demande de labellisation de la société MAISONS ROCBRUNE pour 2 logements situés à Ecole-Valentin, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 12 000 €.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 33*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Ne prennent pas part au vote : 1*

↳ R.5.3 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demandes de subvention

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- la demande de subvention de M. PIM et Mme CHI correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 6 000 €,
- la demande de subvention de M. FALCONNET et Mme ORNY correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 5 000 €,
- la demande de subvention de M. CHEVAT et Mme ROLLET correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 5 000 €,
- la demande de subvention de M. et Mme BIGOURDAN correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 6 000 €,
- la demande de subvention de M. et Mme BIGUENET correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 6 000 €,
- la demande de subvention de M. et Mme REDOUTEY correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 5 000 €.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 34*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R.5.4 - Contrat de Ville - Appel à projets 2017 - 3<sup>ème</sup> programmation

*M. JL. FOUSSERET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance de la 3<sup>ème</sup> programmation de l'appel à projets 2017 du Contrat de Ville du Grand Besançon,
- se prononce favorablement sur l'attribution, dans ce cadre, de subventions pour un montant total de 24 640 € :
  - au titre du volet Education, Parentalité, Jeunesse :
    - 7 500 € à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville,
    - 2 500 € à l'association des Racines et des Feuilles,
    - 2 740 € à l'Université de Franche-Comté,
    - 5 470 € aux Petits Débrouillards,
    - 1 180 € à la Fabrik@web,
  - au titre du volet Lutte contre les discriminations et Egalité Femmes/hommes
    - 500 € à Récidev,
    - 2 500 € à l'association des Racines et des Feuilles,
  - au titre du volet Participation des Habitants et Lien social,
    - 2 250 € à la Compagnie Teraluna.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 33*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Ne prennent pas part au vote : 1*

**Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique**

↳ R.7.1 - Fonds d'aide aux manifestations sportives - Grand Besançon outdoor eXpérience, sportifs ambassadeurs du Grand Besançon

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes dans le cadre du fonds d'aide « manifestations sportives » pour la valorisation et la promotion du festival Outdoor eXpérience organisé par la CAGB :
  - 1 500€ à Julie Bresset,
  - 1 500€ à Marlène Devillez,
  - 1 500€ à Nao Montchois,
  - 1 500€ à Thibaut Baronian,

Le montant total de subvention issu du fonds d'aide aux manifestations s'élève à 6 000€.

- autorise Monsieur le Président à signer les contrats de partenariat à venir.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 34*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R.7.2 - Fonds aides aux manifestations sportives

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 900 € au Club Vélo Loisirs Nancray pour « La Sapinette 2017 », dans le cadre du fonds d'aide « manifestations sportives » pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2017.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 34*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Ne prennent pas part au vote : 0*

Bureau

**Séance du Jeudi 30 Novembre 2017**

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 3.1, 3.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 7.1, 7.2

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h45.

**Etaient présents** : Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.2.1), Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

**Etaient absents** : **Besançon** : M. Dominique SCHAUSS, M. Anthony POULIN, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Emmanuel DUMONT, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON

**Secrétaire de séance** : Mme Martine DONEY

**Procurations de vote** :

**Mandants** : A. POULIN, P. DUCHEZEAU, T. MORTON

**Mandataires** : F. PRESSE, C. LIME, S. WANLIN



# **Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

## **Procès-verbal**

### **Bureau**

**Séance du jeudi 30 novembre 2017**

*Salle du 1<sup>er</sup> étage de la CAGB*

## ORDRE DU JOUR

<b>Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon</b>	3
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal du Bureau du 26/10/2017	3
<b>Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes</b>	3
<b>Finances</b>	3
Rapport n°1.1.1 - Avis sur la demande de remise gracieuse formulée par Monsieur HAMON, ancien régisseur de la régie d'avance Aire d'Accueil des Gens du Voyage	3
Rapport n°1.1.2 - Garanties d'emprunts - Compétences Habitat et Économie (novembre 2017)	4
Rapport n°1.1.3 - Convention 2018-2022 avec le Comité du Doubs de la Ligue contre le cancer	4
<b>Ressources humaines</b>	4
Rapport n°1.2.1 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement (Directions stratégie et territoire, direction générale, systèmes d'information, direction gestion des déchets, conservatoire à rayonnement régional, architecture)	4
Rapport n°1.2.2 - Convention de mise à disposition de personnel auprès de l'association ATMO Bourgogne Franche-Comté	7
Rapport n°1.2.3 - Ajustement technique - Rémunération d'un agent en CDD	7
<b>Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche</b>	7
Rapport n°3.1 - FIE - Aide à la société RC GRAVURE	7
Rapport n°3.2 - Enseignement supérieur et Recherche - Diffusion de la culture scientifique et technique - Soutien à l'Observatoire des Sciences de l'Univers (OSU THETA)	7
<b>Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage</b>	7
Rapport n°5.1 - Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (dispositifs AAPEL et PAMELA) - Demandes de subvention (< 10 000 €)	7
Rapport n°5.2 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Labellisations à Chemaudin et Vaux, Nancray et École-Valentin	7
Rapport n°5.3 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demandes de subvention	7
Rapport n°5.4 - Contrat de Ville - Appel à projets 2017 - 3 <sup>ème</sup> programmation	8
<b>Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique</b>	8
Rapport n°7.1 - Fonds d'aide aux manifestations sportives - Grand Besançon outdoor eXpérience, sportifs ambassadeurs du Grand Besançon	8
Rapport n°7.2 - Fonds aides aux manifestations sportives	8



# Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

## Bureau Séance du jeudi 30 novembre 2017

*Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon en La City - 4, rue Gabriel Plançon - 25 000 Besançon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.*

*La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h45.*

### 1<sup>ÈRE</sup> PARTIE - VOLET DÉCISIONNEL

#### Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -  
Approbation du procès-verbal du Bureau du 26/10/2017

**M. LE PRÉSIDENT.-** Bonjour à toutes et à tous. Nous avons le quorum. Je déclare la séance ouverte. Je désigne Mme Martine DONEY comme secrétaire de séance. Avez-vous des remarques sur le dernier procès-verbal ? Il n'y en a pas, il est donc approuvé. Les pouvoirs reçus pour la séance sont : Anthony POLUIN à Françoise PRESSE, Pascal DUCHEZEAU à Christophe LIME et Thierry MORTON à Sylvie WANLIN.

#### Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

#### Finances

Rapport n°1.1.1 - Avis sur la demande de remise gracieuse formulée par Monsieur HAMON, ancien régisseur de la régie d'avance Aire d'Accueil des Gens du Voyage

**M. BAULIEU.-** Nous proposons de donner suite à sa demande. Celui à qui il faut « remonter les bretelles » est l'employeur. Ce n'est pas le gars, parce qu'il est parachuté régisseur en étant basé en Saône-et-Loire. Il était chargé d'une mission qu'il était incapable de faire.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Qui est l'employeur ?

**M. BAULIEU.-** L'association Hacienda.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Actuellement, pour nos aires d'accueil, qui est l'employeur ? Est-ce Hacienda ou est-ce un autre ?

**M. RUYSEN.-** C'est la structure précédente.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est donc avant Hacienda. Nous sommes d'accord pour remettre la dette. C'est adopté.

Rapport n°1.1.2 - Garanties d'emprunts - Compétences Habitat et Économie (novembre 2017)

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il n'y a pas d'incidence budgétaire. Cela représente tout de même une somme, car il y a 8 demandes de renouvellement déposées en matière d'Habitat et 1 en matière d'Économie pour un montant de 4 M€. Tout cela a été vu en Commission. Il n'y a pas de demande de discussion. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? S'il n'y en a pas, ce rapport est adopté.

Rapport n°1.1.3 - Convention 2018-2022 avec le Comité du Doubs de la Ligue contre le cancer

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

**Ressources humaines**

Rapport n°1.2.1 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement  
(Directions stratégie et territoire, direction générale, systèmes d'information, direction gestion des déchets, conservatoire à rayonnement régional, architecture)

**M. LE PRÉSIDENT.-** Avez-vous des questions à poser à Gabriel BAULIEU sur ce rapport ?

**M. FELT.-** J'ai une question sur le premier recrutement. Il est écrit : « Cette mission s'inscrit dans une logique d'attractivité du territoire du Grand Besançon et les interventions devront être en cohérence avec le projet du territoire et les politiques de l'Agglomération. Elle devra générer une partie significative de recettes contribuant au financement de sa mission. » De quelle façon contrôlera-t-on cette part significative de recettes qui devrait, comme je comprends les choses, payer le poste ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est un objectif. Quand on monte des projets interreg de ce type, c'est de cette manière que l'on compte les financer.

**M. FELT.-** C'est bien pour cela que je pose la question.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Aujourd'hui, il n'y a pas de garantie de recette absolue.

**M. BAULIEU.-** Je souhaite rappeler l'esprit dans lequel nous l'avons fait. Avec la phrase que tu as reprise, tu l'as rappelé. Dans la stratégie de l'Agglomération précisément de ne pas être enfermée dans un face à face avec Dijon, nous avons travaillé avec eux, ce qui n'a pas été toujours facile, mais nous souhaitons jouer en réseau sur le territoire et hors territoire, avec les autres communautés, et avec les pays limitrophes, notamment en développant ce partenariat avec la Suisse. C'est une histoire ancienne, mais nous souhaitons lui donner un contenu plus fort – je parle vraiment sous le contrôle de Pascal CURIE – en direction de Lausanne concernant l'enseignement supérieur. Il nous semble que si nous ne prenons pas les moyens humains pour le faire, Pascal ne sera pas là-bas jour et nuit pour conclure.

C'est donc ce pari que nous faisons. Je ne mettrais pas ma main à couper, parce que je n'en sais rien, mais en faisant ce pari, nous devrions pouvoir développer et intensifier les partenariats. Nous ne voudrions pas nous faire doubler sur cette démarche, certains n'hésitant pas sur la relation privilégiée avec la Suisse. C'est à nous de nous en soucier, ou d'autres s'en soucieront. Nous nous donnons donc les moyens de le faire.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Ils sont en train de s'en soucier, puisqu'ils ont déjà rencontré nos collègues. Je ne suis pas obnubilé par cela, mais il faut faire attention. Ils ont déjà fait des rencontres avec des gens du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de Lausanne. Aujourd'hui, avec Pascal CURIE et Jacques KRIEGER, nous devons être à Lausanne, ce dernier nous ayant organisé une visite de l'EPFL (École Polytechnique Fédérale de Lausanne).

Toutefois, cela n'a pas pu se faire aujourd'hui, mais nous devons y être. Des choses très précises sont en train de se mettre en place, et Pascal CURIE gère cela avec beaucoup d'efficacité.

Concernant le fait de se faire doubler, je vous donner une petite information. Il ne faut pas être obsédé par cela, mais nous devons le savoir aussi, nous avons intérêt à nous bouger et à prendre quelques risques. Je crois savoir que dans le projet de territoire bourguignon, ils arrivent avec une école d'architecture et 3 écoles supérieures (une dans les travaux publics, une au niveau de la fac et une troisième). Ils avancent très fort, parce qu'ils ont compris, tout comme nous, que les deux à trois prochaines années sont capitales pour le devenir de notre territoire. Soit nous nous « plantons » et nous resterons un sous-territoire, soit nous sommes ambitieux, dynamiques, nous prenons des risques et nous avançons. Ils travaillent avec l'école d'architecture de Nancy, ce qui me surprend et j'en ai parlé à Dominique SCHAUSS, parce que nous devons travailler avec eux. Toutefois, rien ne les arrête.

Nous devons donc avoir conscience de cela, et là, par rapport à la Suisse, nous ne nous laisserons pas doubler par les Dijonnais, alors que nous avons une frontière avec la Suisse. Il y a un moment où cela suffit. C'est une petite parenthèse, mais je voulais tout de même vous indiquer où ils en étaient actuellement. Nous devons donc vraiment nous bouger.

**M. CONTOZ.-** Dans le même ordre d'idée, je crois que nous avons des dossiers européens en Bureau. Je voudrais savoir s'ils existent toujours, parce que nous n'en entendons pas parler. Ce Bureau n'aurait-il pas pu jouer ce rôle ? Un service s'occupait des dossiers européens.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Ici, à l'Agglo ?

**M. CONTOZ.-** Je ne sais pas où il était. Il y a peu de temps, j'ai monté un dossier interreg à Nancray, et j'ai travaillé avec quelqu'un à la Ville ou à l'Agglo je ne sais où.

**M. RUYSEN.-** Nous avons une personne des services financiers spécialisée dans les relations avec la Région pour décrocher des subventions européennes. Par contre, cette personne ne va pas sur le terrain pour rencontrer les acteurs ou monter des projets. C'est juste de l'ingénierie financière.

**M. LE PRÉSIDENT.-** À mon avis, on n'en entend pas assez parler.

**M CONTOZ.-** Dépose-t-on des dossiers européens ? Y a-t-il des résultats ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pour certains dossiers, oui.

**M. RUYSEN.-** Nous en déposons beaucoup.

**M. CONTOZ.-** C'était ma première question. Je vous donne une information, mais Pascal est au courant. Dans le cadre du petit marché à Montfaucon, la municipalité d'Orbe, là où est le centre de recherche de Nestlé, est à Montfaucon dans le cadre des relations que j'ai avec eux, et Pascal se déplacera samedi après-midi.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Souhaites-tu dire quelque chose, Elsa ?

**Mme MAILLOT.-** *Intervention hors micro inaudible (09 : 32).*

**M. LE PRÉSIDENT.-** Non, cela ne sort pas du chapeau, et nous en avons déjà discuté à aux moins deux reprises ici. Cette personne n'est pas encore embauchée, puisqu'elle n'est pas là, mais je peux vous dire qui serait pris. Il a été difficile de trouver de bons candidats qui aient plusieurs actions. Marieke STEENBERGEN, qui a monté le réseau Vauban, grande spécialiste pour aller chercher des subventions dans la France entière et au niveau de l'Europe, viendrait sur ce poste. C'est donc vraiment un poste pour monter des dossiers, et non pas uniquement pour réaliser des opérations de financement.

Toutefois, pour répondre très clairement à la question de Marcel, elle devra certainement trouver des crédits, mais nous n'en avons pas forcément la garantie. Si je regarde ce qu'elle a réussi au niveau du réseau Vauban, je peux vous dire que son poste a été très largement payé, peut-être 100 fois plus que ce qu'elle nous a coûté. Toutefois, pour l'instant, nous n'avons pas de certitude. Nous sommes simplement certains que nous devons faire quelque chose.

**M. CURIE.-** Bien sûr, elle travaillera sur les relations bilatérales avec d'autres villes suisses, et ce sera intéressant, car elle servira de support aussi pour aider les associations à monter des projets interreg, parce que ce sont souvent des projets très lourds et les structures ont du mal à les monter elles-mêmes. Elle sera donc là aussi pour les aider et pour participer à la rédaction de ces dossiers. Pour répondre à Pierre éventuellement, si nous avons un moment, nous pourrions peut-être faire le bilan très rapide des fonds européens retombés sur l'Agglomération sur la période 2007-2013. Dans le service, Vincent ZANVETTOR monte les dossiers.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il serait bien que l'on sache quels sont les crédits européens dont on a bénéficié ici. L'autre jour, j'ai vu dans un dossier qu'il y avait une somme très importante.

**M. CURIE.-** C'est entre autres le cas pour le CRR.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il ne serait pas inintéressant que nous puissions avoir un ordre d'idée des sommes arrivées de l'Europe. À un moment donné, il y a eu un Bureau à Bruxelles avec notamment la Côte-d'Or, mais cela a été arrêté. S'il n'y a pas d'opposition, ce rapport est adopté.

**M. BAULIEU.-** Vous avez vu que pour ce rapport, il y avait un dossier complémentaire sur table. Prenez-le, un paragraphe ayant été ajouté concernant le recrutement au poste d'ingénieur chargé d'opération au sein de la Direction Architecture (catégorie A). Nous avons déjà vu ce dossier, mais la personne s'étant désistée, nous devons le repasser. Je vous dis cela pour que vous ayez bien connaissance de cet élément que vous n'aviez pas dans le dossier.

**M. FELT.-** J'ai encore un commentaire à faire sur un poste, pendant que j'y pense cela. Cela concerne le poste de chargé de mission relations avec les élus. Comme je lis un peu les petites annonces, j'ai remarqué que cette personne – je crois savoir qui elle est – exerce quelquefois la mission de commissaire-enquêteur. Cela me paraît un peu antinomique qu'elle puisse continuer à exercer ces missions.

**M. BAULIEU.-** Concernant le commissaire-enquêteur, j'avoue que je suis démuni. Sur le poste en question, nous avons effectivement besoin de renforcer le relationnel avec les élus, mais la personne envisagée, dont nous faisons état, n'est pas en poste pour l'instant, bien qu'elle soit en poste dans la Maison. Elle assure un remplacement au service d'Aides aux communes. Après, s'il y a des problèmes de déontologie, les choses doivent être très claires sur ce plan, comme sur le reste.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il faut tout de même regarder. C'est une personne que nous embaucherons dans le cadre de l'agrandissement de la Communauté d'Agglo.

**M. FELT.-** Cela ne me pose pas de problème, mais je le signale simplement.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Tu devais être le seul à le savoir ici.

**M. FELT.-** Je ne pense pas.

**M. BAULIEU.-** Les amis du Val Saint-Vitois la connaissent bien, ce qui est normal.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Était-elle déjà enquêtrice avant ?

**M. BAULIEU.-** Il y a peut-être un problème de déontologie à voir. Nous regarderons.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous vérifierons. Si nous pouvons le faire, nous le faisons. Sinon, il faudra qu'elle choisisse. Pour l'instant, elle remplace une personne en congé maternité.

Rapport n°1.2.2 - Convention de mise à disposition de personnel auprès de l'association  
ATMO Bourgogne Franche-Comté

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, ce rapport est adopté.

Rapport n°1.2.3 - Ajustement technique - Rémunération d'un agent en CDD

**M. BAULIEU.-** Tous les 3 ans, la rémunération des personnes en CDD doit être réexaminée, ce qui est le cas de cet agent.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Avez-vous des remarques sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

### Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Rapport n°3.1 - FIE - Aide à la société RC GRAVURE

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il s'agit d'une aide de 7 000 €. Avez-vous des remarques sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°3.2 - Enseignement supérieur et Recherche - Diffusion de la culture scientifique et technique - Soutien à l'Observatoire des Sciences de l'Univers (OSU THETA)

**M. LE PRÉSIDENT.-** Avez-vous des remarques sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

### Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Rapport n°5.1 - Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (dispositifs AAPEL et PAMELA) - Demandes de subvention (< 10 000 €)

**M. LE PRÉSIDENT.-** Avez-vous des questions à poser à Robert STEPOURJINE sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°5.2 - Programme d'aide à l'accession à la propriété -  
Labellisations à Chemaudin et Vaux, Nancray et École-Valentin

**M. LE PRÉSIDENT.-** Le montant de l'opération s'élève à 27 000 €. Avez-vous des questions sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°5.3 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demandes de subvention

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il s'agit de 33 000 € pour des maisons labellisées à Grandfontaine, Nancray et École-Valentin. Avez-vous des questions sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°5.4 - Contrat de Ville - Appel à projets 2017 - 3<sup>ème</sup> programmation

**M. LE PRÉSIDENT.-** Avez-vous des questions à poser à Karima ROCHDI sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

**Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique**

Rapport n°7.1 - Fonds d'aide aux manifestations sportives -  
Grand Besançon outdoor eXpérience, sportifs ambassadeurs du Grand Besançon

**M. LE PRÉSIDENT.-** Ce sont 6 000 € et 4 ambassadeurs. Nous en avons déjà parlé en Bureau-Débat. Il y a notamment une personne qui fait du free style en kayak et qui travaille à l'Agglo, au service des Eaux. Avez-vous des remarques sur ce rapport ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°7.2 - Fonds aides aux manifestations sportives

**M. LE PRÉSIDENT.-** Cela concerne une somme colossale de 900 €. Avez-vous des remarques sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Examen des rapports qui seront soumis au vote du Conseil communautaire du 18 décembre 2017

*La séance est levée.*